



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 194

Texte de la question

VIOLENCES URBAINES À VILLIERS-LE-BEL

M. le président. La parole est à M. Jérôme Chartier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jérôme Chartier. Monsieur le Premier ministre, je souhaitais revenir sur les événements qui se produisent depuis quarante-huit heures dans le département du Val-d'Oise, et à Villiers-le-Bel en particulier.

Le point de départ de ces événements est le décès malheureux de deux jeunes habitants de Villiers-le-Bel, âgés de quinze et seize ans, dans un accident routier.

Leurs familles ont droit à nos chaleureuses pensées, car la perte d'un enfant est toujours un événement tragique. Mais ce qui est tragique aussi, c'est l'exploitation qui en est faite depuis quarante-huit heures. Le décès de ces deux jeunes est devenu un prétexte pour ceux qui ont décidé de casser : casser des écoles, des bibliothèques des voitures et des vitrines, et aussi casser " du flic " - comme ils disent.

Monsieur le Premier ministre, aujourd'hui, les familles qui habitent à Villiers-le-Bel ont peur. Elles ont droit à tout notre soutien - le soutien le plus fort-, comme ont droit à tout notre soutien - et le soutien le plus fort - les forces de l'ordre et les pompiers qui défendent et protègent ces familles dans des conditions particulièrement difficiles et qui mettent en jeu jusqu'à leur vie pour faire respecter les valeurs qui sont aussi la devise de la République : Liberté, Égalité, Fraternité.

Monsieur le Premier ministre, vous vous êtes rendu ce matin à Villiers-le-Bel. Pouvez-vous nous confirmer toute la détermination du Gouvernement et nous indiquer les mesures que vous comptez prendre afin que cette situation, qui n'a rien à voir avec les deux décès, cesse et que les coupables de ces exactions soient poursuivis et punis ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. François Fillon, *Premier ministre*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce qui s'est produit dimanche soir à Villiers-le-Bel, c'est d'abord un drame ; c'est la mort de deux adolescents : Mouhsin et Larami. J'ai pu m'entretenir lundi matin avec leurs parents, je leur ai présenté les condoléances de la République. Je leur ai dit la douleur que, avec eux, nous ressentions. Je leur ai dit aussi qu'il fallait qu'ils aient confiance dans la justice de leur pays, parce que la démocratie ce n'est pas la vengeance, c'est la justice, la justice indépendante qui doit faire toute la lumière sur les circonstances de ce drame.

Aussi, les violences qui se sont produites dans la nuit de dimanche à lundi, et la nuit dernière encore, sont des violences inacceptables, intolérables, incompréhensibles.

Comment peut-on accepter que soit brûlée une école, que soit brûlée une bibliothèque, qu'on détruise des entreprises dans lesquelles travaillent les habitants de Villiers-le-Bel ? J'ai rencontré, ce matin, le concessionnaire automobile dont on a brûlé le magasin. Il s'interroge sur la question de savoir s'il se réimplantera à Villiers-le-Bel. Nous allons tout faire pour qu'il le fasse. Mais voilà le résultat atteint par ceux qui commettent ces actes.

Les habitants de Villiers-le-Bel, comme tous ceux des communes du Val-d'Oise, ont droit à la sécurité. Ils ont le droit d'être protégés, ils ont le droit d'emmener leurs enfants à l'école sans qu'elle soit brûlée. Ils ont le droit d'accéder à la culture, comme cette magnifique bibliothèque le leur permettait.

Je veux rendre hommage aux policiers. Ils ont travaillé dans des conditions extraordinairement difficiles. Ceux

qui tirent sur les policiers, ceux qui ont battu presque à mort un commissaire de police sont des criminels et ils doivent être traités comme des criminels. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre, ainsi que sur de nombreux bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*) La justice doit pouvoir les juger.

Je veux rendre hommage aux pompiers, qui agissent dans des conditions extraordinairement difficiles. Ceux qui empêchent les pompiers d'accéder aux personnes qui ont besoin de soins sont aussi, d'une certaine façon, des criminels.

Il n'est pas acceptable de laisser cette situation perdurer.

Enfin, je veux rendre hommage aux élus locaux, et en particulier aux élus de Villiers-le-Bel. Ils sont en première ligne pour essayer de remettre la paix à l'intérieur de la commune (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre, ainsi que sur de nombreux bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine*) et pour rétablir le lien social.

Je leur ai indiqué que l'État serait solidaire, que l'État les aiderait à reconstruire le plus vite possible l'école, la bibliothèque, parce que la meilleure réponse à cette violence, c'est d'effacer les traces de cette violence.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

Enfin, je veux dire que, avec Mme Alliot-Marie, nous allons tout faire pour que, ce soir, il y ait un maximum de moyens de sécurité sur Villiers-le-Bel et sur les communes avoisinantes, parce que les habitants de ces communes ne doivent pas connaître une nouvelle nuit de violences.

J'appelle enfin toute la population de Villiers-le-Bel, toutes les associations, tous les acteurs de la vie sociale, à travailler ensemble aux côtés des élus, aux côtés des forces de l'ordre, pour rétablir la légalité républicaine.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Chartier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 194

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 novembre 2007